



Enseignement de la
Communauté française

Section fondamentale
Athénée Royal Meuse-Condroz
Site de Ciney
1, Square Omer Bertrand - 5590 Ciney
Direction : Madame F. RENIER
Tél : 083/23.24.25 - 0473/54.25.91
fondamentalciney@armeco.be

www.armeco.be



PROJET D'ACCUEIL



Projet d'accueil

L'enfant obligé de vivre une partie de la journée hors cadre familial et hors temps scolaire doit pouvoir bénéficier de conditions d'accueil de qualité prenant en compte la multiplicité de ses besoins. Dans la vie d'une école, les temps d'accueil extrascolaire ne peuvent être pris comme des périodes à part mais bien comme des moments faisant partie intégrante de l'organisation. L'accueil proposé en garderie est tout aussi important que celui développé en classe.

Il y a donc nécessité d'instaurer un continuum, une collaboration, un suivi entre le milieu scolaire et le milieu extrascolaire.

C'est l'objectif que nous poursuivons à l'Athénée Royal Meuse-Condroz, site de Ciney au travers du projet d'accueil.

→ Type d'accueil organisé: il s'agit d'un accueil extrascolaire, c'est-à-dire un accueil hors temps de classe (après 15h30). Cet accueil extrascolaire est intégré dans un programme CLE.

→ Personne responsable et de contact: France RENIER, directrice de la section fondamentale de l'Athénée Royal Meuse-Condroz, site de Ciney.

→ Lieux d'accueil, coordonnées et spécificités : 3 implantations :

° Implantation centrale, Square Omer Bertrand, 1 5590 Ciney (083/23.24.25)
Local spécifiquement aménagé pour la garderie. Coin évier, coin jeux, coin TV, coin bibliothèque, coin collations. Toilettes juste à côté du local. Vue sur la cour (facilité de surveillance. Accès facile aux jeux extérieurs).

° Implantation «*Les Diablotins*», rue Saint Quentin 5590 Ciney (083/23.24.25)
Ecole maternelle située juste en face de l'école centrale. Local équipé de coin jeux, coin TV, coin psychomotricité, coin bricolage. Toilettes adaptées. Plaine de jeux sur site. Facilités d'accès grâce au parking juste à côté.

° Implantation «*Les Marmousets* », rue Piervenne, 123 5590 Ciney (083/23.24.25)
(083/23.11.90)

Local central équipé de coin jeux, coin TV, coin psychomotricité, coin bricolage, coin collations. Toilettes adaptées. Module de psychomotricité extérieur.

→ Horaire :

° Implantation «*Art Prim'* » : 6h30 – 8h15

15h30 – 18h30

° Implantation «*Les Diablotins* » : 6h30 – 8h15 (sur l'implantation centrale)

15h30 – 18h30

° Implantation «*Les Marmousets* » : 6h30 – 8h15

15h30 - 18h00

→ Tarif: Quelle que soit l'implantation, le tarif est le suivant : 0,50 € par demi-heure (toute demi-heure entamée est payée). Pour les familles de trois enfants ou plus, gratuité pour un enfant.

→ Encadrement:

° Implantation centrale : dès 16h00 (heure à laquelle la surveillance n'est plus exercée par les enseignants) deux surveillants sont présents pour ± 60 enfants. Un des surveillants organise les ateliers et s'occupe du goûter.

° Implantation Diablotins : dès 16h00 (heure à laquelle la surveillance n'est plus exercée par les enseignantes) une surveillante est présente pour ± 15 enfants

° Implantation Marmousets : dès 16h00 (heure à laquelle la surveillance n'est plus exercée par les enseignantes) une surveillante est présent pour ± 15 enfants

→ Qualification du personnel:

La qualification mais aussi les qualités professionnelles des personnes destinées à encadrer les enfants doivent être autant que possible un critère déterminant dans le choix des candidats.

Sur l'implantation centrale, nous profitons des services d'un éducateur diplômé. Pour le reste du personnel, quelle que soit l'implantation, les enfants sont encadrés par des personnes relevant du service ALE (Agence Local pour l'Emploi).

Ce personnel n'est pas toujours stable. Néanmoins nous veillons à ce qu'il participe autant que faire se peut à des formations en rapport avec leur travail (Formations organisées par ALE, formations spontanées,...).

Nous aimerions voir se développer sur Ciney le projet de formations communes à TOUS les surveillants de TOUTES les écoles (partage des frais de formation entre tous les opérateurs).

De façon concrète, les objectifs fixés par le code de qualité sont poursuivis au travers de ce qui suit :

° de façon générale

Sur base de quelques grandes priorités :

1) Eviter toute discrimination tant raciale, que physique, que sociale.

Nous accueillons :

- ✚ des enfants étrangers et/ou de couleur (Kosovars, Chinois, Rwandais ...).
- ✚ des enfants avec des différences physiques (léger handicap, strabisme important, problème d'obésité ...).
- ✚ des enfants de milieux sociaux très diversifiés mais qui trouvent tous leur place dans l'établissement.

2) Développer le respect, la politesse, la discipline. Toute l'équipe, direction-enseignants-surveillants, est soucieuse de mettre l'accent sur ces valeurs essentielles.

3) Mettre l'enfant dans un environnement sécurisant et valorisant.

Les parents déposent parfois les enfants tôt et les reprennent tard pour raisons professionnelles.

=) Nécessité pour les plus petits d'être accueillis dans un lieu où ils peuvent prendre le temps de s'éveiller au calme, de déjeuner, de faire un câlin avant de démarrer la journée (la surveillante « remplace » un peu la maman).

=) Nécessité d'une influence positive de l'école sur la vie familiale. Les parents rentrent stressés et préoccupés par leur journée de travail. L'aide et la surveillance des devoirs et

des leçons permet au noyau familial de se retrouver en toute quiétude pour prendre le repas du soir.

=) Nécessité de faire évoluer les enfants dans une ambiance valorisante permettant le développement de la confiance en soi (les grands aident les petits, la (le) surveillant(e) confie des responsabilités de rangement, de supervision d'activités ...)

4) Mettre en place l'autonomie, la socialisation.

=) Lors des activités les enfants apprennent à travailler côte à côte, à partager le matériel, à se débrouiller pour mener une tâche à bien, à être conciliant.

5) Permettre à l'enfant d'alterner les activités imposées (bricolage, narration d'histoire, psychomotricité ...) et les moments de jeux libres. La journée scolaire étant déjà jalonnée d'obligations, il est important que l'enfant puisse s'occuper à certains moments librement, sans contrainte, comme il le ferait à la maison.

° de façon spécifique :

-une réunion d'équipe (direction-surveillants) est programmée environ 3 fois par année. Ces réunions permettent de tirer des bilans ou de réajuster certaines pratiques, de partager des expériences vécues, de discuter des problèmes rencontrés, de chercher des solutions collectives.

-chaque surveillant est interpellé régulièrement par rapport aux activités qu'il doit proposer et au matériel dont il a besoin pour mener à bien ses projets.

-l'accueil extrascolaire se déroule sur chaque implantation dans un espace qui lui est réservé. Des aménagements ont été effectués afin de rendre les lieux le plus confortable possible (installation d'un coin évier, aménagement d'un coin collations, mise en place d'un espace bricolage, aménagement d'une bibliothèque multimédia, réalisation d'espaces extérieurs pour la psychomotricité (modules) ...)

-un petit goûter gratuit est servi dès 17h15 afin d'initier les enfants à un bon rythme et à de bonnes habitudes alimentaires.

-les surveillants ont la charge de prévoir autant que possible des activités et non de jouer un simple rôle de «gardien» (lors des portes ouvertes de l'école, la garderie ouvre également ses portes)

-les surveillants ont pour mission de faire le lien entre école et famille : c'est par eux que passent les infos à transmettre aux parents

-les surveillants sont conviés à suivre des formations lorsque celles-ci se présentent.



Règlement d'ordre intérieur : accueil extrascolaire

Remarque préalable

Les garderies étant un service mis à la disposition des enfants et de leurs parents dans le but de veiller au bien-être des premiers et de faciliter l'organisation familiale et professionnelle des deuxièmes, la direction se réserve le droit d'exclure de ce lieu tout élève ne respectant pas les règles établies.

Le projet d'accueil peut être obtenu sur demande auprès de la direction.

Règlement

1. Horaires :

Art Prim' et Diablotins : matin: 6h30 - 8h15

soir: 15h30 - 18h30

Marmousets: matin: 6h30 - 8h15

soir: 15h30 -18h00

2. Tarifs :

° 0,50 € par demi-heure, toute demi-heure entamée est à payer

° la garde pour le 3^{ème} enfant est gratuite

° le paiement doit être effectué au plus tard pour le dernier jour du mois

3. Si retard pour la reprise des enfants :

° le surveillant doit être prévenu le plus tôt possible

-Art Prim' – Diablotins : au 0499/29 27 15 (Mr Durant)

-Marmousets : au 083/23 11 90 (Mmes Filée ou Briglia)

° si les retards sont récurrents, un paiement supplémentaire de 0,50 € sera réclamé par tranche horaire de 15 minutes

4. Comportement des élèves :

Tout mauvais comportement récurrent (violence, grossièreté, vol, dégradation du matériel, manque de respect à l'égard du personnel surveillant ...) conduira l'élève à l'exclusion temporaire ou définitive de la garderie.

5. Respect du matériel :

Le matériel dégradé volontairement par un enfant sera réparé ou remplacé aux frais des parents.

Remarques : en cas de dégradations récurrentes du matériel, l'enfant s'expose à une exclusion temporaire ou définitive de la garderie

6. Attestations fiscales :

Elles sont remises par le surveillant en temps opportun.

Talon de récépissé

Je soussigné(e)

père, mère, tuteur, tutrice, * responsable de :

classe de année (primaire / maternel *)

déclare avoir reçu et pris connaissance du règlement d'ordre intérieur des garderies et m'engage à le respecter.

* Biffer la (les) mention(s) inutile(s)

Date et signature :